

Châteaubriant et sa région

# L'Éclairéur

ISSN 1160-4077

M 9922- -1,50€

24, Grande Rue • BP 57 • 44142 Châteaubriant Cedex • Téléphone : 02 40 81 03 18 • Fax 02 40 81 25 08

eclairéur-chateaubriant@publihebdomas.fr  
actu.fr/l-eclairéur-de-chateaubriant

Vendredi 28 juin 2019 - N° 3619

1,50€

## Au Gâvre : les riverains et les élus inquiets

# Forêt à vendre ?



Pages 4 et



## LE GÂVRE. Les riverains inquiets du devenir de « leur » forêt

Depuis quelques années, les riverains de la forêt du Gâvre ont l'impression que son exploitation s'accroît à outrance et que les conditions d'accueil du public se dégradent. Une association de défense pourrait être mise sur pied...

« Nos vieilles forêts de feuillus disparaissent... » C'est avec beaucoup de mélancolie dans la voix et dans les yeux que Jean-Louis Plotin fait ce constat général, se fiant à l'exemple qu'il a tous les jours sous les yeux : la forêt du Gâvre, seule forêt domaniale (propriété de l'État) de Loire-Atlantique.

24 juin et qui rapporte : « Nous, bénévoles de la Maison de la forêt, nous sommes souvent interpellés par les gens lors de nos visites et nos animations : tous s'inquiètent en voyant autant d'arbres abattus. Dans l'allée du Coudray, par exemple, les clairières ne cessent d'augmenter ».

### Le poumon vert du département

Bien sûr, l'exploitation sylvicole fait partie intégrante de la gestion d'une forêt. Les principales sources de revenus de l'ONF sont la vente de bois et la chasse. Le problème, c'est qu'étant donné l'endettement croissant de cette structure créée par l'État (lire page 5), beaucoup estiment que désormais, sa principale préoccupation est la rentrée d'argent, au détriment des fonctions environnementales et sociales de la forêt, pourtant « poumon vert de la Loire-Atlantique », selon les termes de Jean-Louis Plotin, relayés notamment dans une vidéo postée en mai sur YouTube et intitulée *La forêt du Gâvre : une forêt désenchantée*.

« Avant, les futaies (ensemble de grands arbres adultes, NDLR) atteignaient souvent l'âge de 220 ans avant d'être coupées. Aujourd'hui, on



Jean-Louis Plotin et André Bidaud, membres de la Maison de la forêt au Gâvre, devant une montagne de troncs coupés, témoin d'une exploitation sylvicole devenue trop poussée, selon eux.

coupe les chênes de plus en plus tôt, dès 130 ans ! ». Autre souci majeur, ces futaies de feuillus sont généralement régénérées par des plantations de résineux, beaucoup plus vite exploitables...

« Contrairement à ce que l'on croit souvent, la surface forestière en France est en augmentation, précisent les deux hommes. Elle est passée de 15 à 17 millions de m<sup>2</sup>. Mais le problème, c'est qu'il s'agit essentiellement

d'enrésinement. Les feuillus disparaissent... » Et qui dit disparition d'essences arborées dit évidemment chute de la biodiversité et appauvrissement des sols, rendus acides par les bois de conifères.

### « On gêne ! »

Outre ces considérations environnementales, ô combien importantes, Jean-Louis Plotin et André Bidaud pointent la dégra-

dition des conditions d'accueil du public, malgré une convention quinquennale mise en place en 2013 entre l'ONF et le Conseil départemental pour y remédier (et « reconduite en 2019 »). 100 000 euros avaient ainsi été consacrés à la création de tables de pique-nique et quelques autres aménagements dédiés au grand public.

« Mais si on regarde le parcours de santé (proche du parking de la Belle étoile), on voit qu'il n'est plus du tout

entretenu ! L'ONF nous a d'ailleurs dit qu'il voulait l'abandonner... Pourtant, beaucoup de familles aiment l'arpenter. Mais l'accueil des visiteurs n'est plus une priorité. On gêne, plutôt ».

### Un mouvement de Gilets verts ?

Jean-Louis Plotin - comme l'élu gâvrais Bernard Brunet (lire ci-dessous) - aimeraient donc relancer ou créer une association ou un collectif qui permettrait aux riverains et à tous les amoureux de la forêt du Gâvre de se regrouper pour tenter de défendre cette forêt qui, si elle n'appartient pas à la commune, fait partie de son patrimoine. « Pourquoi ne pas lancer un mouvement de Gilets verts ! », plaisantait - à peine ! - Jean-Louis Plotin dans la fameuse vidéo. Il a d'ores et déjà envoyé un courrier au collectif national SOS Forêt « pour savoir comment faire pour éventuellement l'intégrer, en créant une antenne locale ».

L'autre solution pourrait être de relancer une association locale actuellement en sommeil : « Elle s'était créée il y a 3 ou 4 ans au Gâvre, sous le nom Pour et avec la forêt, après les constatations de dégradation du massif. Mais il faut trouver des bénévoles pour la faire vivre. »

Avis aux intéressés.

Cécile Rossin

## LE GÂVRE. L'adjoint Bernard Brunet voudrait « plus de dialogue » avec l'ONF

Adjoint à la municipalité du Gâvre, c'est avant tout en tant qu'habitant et amoureux de la forêt que Bernard Brunet s'exprime. Il déplore lui aussi l'exploitation toujours plus importante du massif local. Un massif qui, contrairement à d'autres dans la région, « dégage des bénéfices ». Problème, ces bénéfices ne lui profitent pas spécialement, du fait d'un système de solidarité nationale (lire p. 5). Et la rentabilité de cette forêt pousse, selon l'élu, l'ONF à une gestion plus économique qu'écologique : « Leurs quotas de coupe sont de plus en plus élevés. Or, la forêt du Gâvre ne fait que 4 500 ha. À ce rythme-là, dans une petite dizaine d'années, il ne restera plus grand-chose. Il y aura, pour le coup, de vrais

soucis de rendements. Ce n'est pas l'ONF qu'on attaque, c'est l'État ! L'État qui a forcé l'ONF à faire des bénéfices. Les agents de l'ONF font du boulot qu'ils ne voudraient pas faire... mais les quotas sont là », déplore l'élu.

Il dénonce malgré tout le « manque de dialogue avec l'ONF : on a bien un comité de massif annuel, mais c'est à sens unique. J'en fais partie avec le maire : on est limités dans nos questions, on n'a pas beaucoup de retours ensuite... On est preneurs d'explications, pour ensuite informer les gens par le biais du bulletin municipal ; par exemple sur le fait qu'ils ne peuvent pas forcément replanter tout de suite après



À gauche : chemin défoncé par les engins sylvicoles. À droite : les tas de branches pour faire du bois déchiqueté sont de plus en plus nombreux.

une coupe. Mais les informations, je les attends toujours ! »

Exemple concret de cette gestion subie : « La préfecture a décrété qu'un jour par semaine, le jeudi, on ne doit plus



ramasser de champignons en forêt... Ceci a été décidé unilatéralement ». L'arrêté justifie cette décision par la nécessité de limiter le piétinement des sols forestiers par les cueilleurs. Un argument bidon, selon Bernard

Brunet. « Quand vous voyez les sociétés de débardage qui viennent avec des engins dont les roues font presque un mètre de large et plus d'1,50 de haut... Ils défoncent toute la forêt ! »

Il pointe aussi l'accélération des coupes pour vendre du bois déchiqueté. « C'est le paradoxe de notre département. On n'a qu'une seule forêt mais aussi le plus de projets de chaudières à bois ! »

Enfin, comme les membres de la Maison de la forêt, il met en avant le problème de la disparition des feuillus. « Ils ne mettent que du sapin ! Il faut diversifier, sinon, des maladies touchent les arbres. On voit ce qui arrive dans l'Est de la France : tous les sapins sont malades. »

Bernard Brunet fait donc partie de ceux qui souhaitent voir se monter une association pour défendre ce patrimoine naturel essentiel.

C.R



## FRANCE. Vers la disparition de l'Office national des forêts ?

Face à la situation financière de plus en plus problématique de l'Office national des forêts (ONF), qui gère l'ensemble des forêts publiques (domaniales et des collectivités) en France, un rapport remis récemment au gouvernement préconiserait une privatisation partielle, voire totale, de la gestion de ces forêts. Ça qui pourrait entraîner le démantèlement de l'ONF au profit d'entreprises privées et, à terme, une exploitation toujours plus intensive des massifs forestiers.

Les syndicats défendant les personnels forestiers sont mobilisés depuis de nombreux mois pour tenter de peser dans la future décision de l'État. Philippe Canal, secrétaire général du Snpufen<sup>(1)</sup>, nous explique la situation actuelle au niveau national.

### Quel est le problème actuel avec l'ONF ?

Philippe Canal : L'ONF est dans une situation financière catastrophique, avec un endettement de 400 millions d'euros, sur un budget de 800 millions. Tout cela est dû, depuis les trois dernières décennies, à la baisse du cours du bois – ressource principale de l'ONF – et à diverses décisions gouvernementales.<sup>(2)</sup>

Cette situation a conduit une commission interministérielle à faire des propositions sur l'évolution du statut de l'ONF, qui est aujourd'hui un Établissement public à caractère industriel et commercial (Epic). Cette réflexion porte aussi sur le périmètre d'intervention de l'ONF, qui concerne actuellement les forêts domaniales, les

forêts communales, les missions d'intérêt général et les activités concurrentielles.

### Quelles sont les propositions de cette commission ?

Le rapport a été remis au gouvernement mais on n'en connaît pas du tout le contenu. On est actuellement en période d'arbitrage. Le gouvernement va prendre des décisions. Tous les scénarios sont sur la table : privation partielle, privatisation globale et privatisation éventuellement de la gestion des forêts de collectivités, voire le démantèlement de l'ONF ; et aussi éventuellement le scénario de la régionalisation de cette gestion.

### Quel scénario redoutez-vous le plus ?

Celui où la gestion des forêts publiques serait privatisée. La notion de gestion englobe la programmation des coupes, des travaux, le martelage (choix des arbres à abattre, NDLR), la commercialisation du bois, la surveillance du foncier, etc.

Actuellement, les forêts sont placées sous la sauvegarde de la nation. Ce qui est recherché, c'est une gestion qui permet à la fois d'assurer la production de bois, tout en respectant les fonctions environnementales et sociales de la forêt.

### La gestion actuelle des forêts par l'ONF suscite-t-elle déjà des critiques... (lire page 4)

L'ONF a perdu 4 emplois sur 10 en trente ans ! On ne décrit pas la situation actuelle comme parfaite, loin de là. On alerte sur cette situation depuis des



La gestion des forêts publiques - plans de coupe et vente du bois notamment - actuellement assurée par l'Office national des forêts, structure rattachée à l'État, pourrait être privatisée.

années. Maintenant, en arriver à une privatisation de la gestion des forêts publiques, ce serait prendre le risque d'une gestion pilotée par l'aspect économique uniquement. Et toutes les fonctions environnementales et sociales seraient laissées à l'abandon. L'objet d'une entreprise privée, c'est de verser des salaires, de faire des bénéfices et des investissements. Ce qui est honorable, mais le service public existe justement pour toutes les activités d'intérêt général, qui nécessitent des investissements sur le long terme, comme c'est le cas pour les forêts.

### Quelle est la position de la direction générale de l'ONF ?

La direction n'est évidemment pas favorable à la privatisation. Pour autant, nous, en tant que

représentants du personnel, on estime que nos directeurs successifs ne défendent pas assez l'établissement. Cela fait trop longtemps qu'il y a des suppressions de postes permanents.

### Et celle de la Fédération nationale des communes forestières ?

Ils sont arrivés sur des propositions qui vont dans le sens d'un démantèlement de l'ONF, voire une privatisation de la gestion des forêts communales. Leur idée, c'est de « mettre un coup de pied dans la fourmi », comme ils disent. De mettre l'État sous pression. Mais en réalité, ils font des propositions que Bercy avait déjà suggérées il y a quelques années ! Il faut dire qu'en cas de privatisation de la gestion des forêts communales, l'État ferait une économie de

150 millions d'euros par an ! Car à l'heure actuelle, l'État finance cette gestion à 80 %, en fait.

Il faut aussi savoir qu'aujourd'hui, on fonctionne avec un système de péréquation nationale : quelles que soient les recettes produites par les forêts, chacune a droit à un service forestier. Le jour où on en arrivera à une privatisation, les communes qui ont les forêts qui rapportent le plus s'en sortiront bien, mais l'immense majorité devra se trouver – et payer ! – un bon gestionnaire, ce qui risque d'être compliqué.

### La position de la Fédération fait-elle l'unanimité dans toutes les communes forestières, selon vous ?

Ce sont donc des positions que l'on conteste et qui sont aussi contestées par un grand nombre

de communes forestières. On ne va pas tourner autour du pot : il y a très clairement un problème de démocratie à l'intérieur de cette Fédération : il y a 11 000 communes forestières en France ; il y en a 6 000 qui adhèrent à cette Fédération. Cette dernière est légitime mais aujourd'hui, on a le retour de beaucoup de communes qui nous disent qu'elles n'ont pas du tout été consultées par rapport à ces propositions. Il y a un exécutif qui prend des décisions très lourdes, sans avoir consulté la base...

### Avez-vous une idée de quand seront rendues les décisions du gouvernement ?

Non. L'été, ce serait un classique, pour faire passer une mauvaise décision. L'été est meurtrier, comme dit le film... Maintenant, il semblerait que les préoccupations environnementales ont repris du poil de la bête dans l'opinion publique. Peut-être que l'État hésitera par rapport à cela...

Propos recueillis par Cécile Rossin

<sup>(1)</sup> Le Snpufen est le Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace Naturel. En 2011, il représentait 36,7 % des personnels fonctionnaires de l'ONF.

<sup>(2)</sup> « En 2006 notamment, il a été décidé un doublement des cotisations patronales sur les retraites des pensionnaires. C'est désormais plus de 100 millions d'euros que l'ONF doit verser ; l'endettement actuel vient principalement de là ».

## BALADES. Forêts publiques ou privées : que dit la loi ?

Courir, marcher, flâner... En forêt, les activités ne manquent pas. Qu'elles soient publiques ou privées, les forêts de l'hexagone accueillent près de « 700 millions de visites par an », peut-on lire sur le site de l'ONF. Rien que ça !

Alors, pour ne pas bouleverser l'écosystème, les visiteurs sont soumis à quelques réglementations...

### Publiques, mais pas toujours accessibles

Concernant les forêts publiques, il est parfois nécessaire, notamment lorsque des chantiers forestiers sont en cours, « de limiter voire d'interdire l'accès de certains secteurs, soit temporairement, soit de

manière permanente », précise l'ONF.

Une signalétique est alors mise en place pour en informer le public, à l'entrée de la zone concernée. « Lorsque les forestiers préparent la forêt de demain, des parcelles peuvent être clôturées pour favoriser la croissance des jeunes plants. C'est surtout pour éviter que la végétation au sol ne soit piétinée par les visiteurs, ou pour empêcher que les cerfs ou chevreuils ne mangent les jeunes arbres. »

De même que l'accès à une forêt peut être limité en période de chasse. Généralement, « une information en mairie et une signalisation en forêt sont mises en place par



Les balades en forêt, même publique, sont soumises à certaines règles.

les associations de chasseurs pour assurer la sécurité des promeneurs ».

Autre cas, lorsque des espaces sont conservés à l'état naturel et privatisés par les cher-

cheurs. « Partout en France, des « réserves biologiques intégrales » sont conservées sans aucune intervention humaine, afin d'étudier l'évolution naturelle de l'écosystème forestier. La fréquentation y est interdite pour raisons de sécurité, mais surtout pour éviter les perturbations sur les milieux naturels », explique l'ONF.

Enfin, l'accès à certaines forêts publiques, si elles présentent des risques pour les visiteurs (ex : incendie en période estivale), peut être interdit sur décision préfectorale.

### Privées, mais pas toujours fermées

Quant aux forêts privées,

c'est aux propriétaires de décider de les rendre accessibles, ou non, au public. Là encore, une signalisation indique généralement si les visiteurs peuvent s'aventurer dans ces bois.

Le site Forêt privée française indique : « Le droit, pour tous, de s'y promener et d'y prélever certains produits - dans un but de consommation personnelle et non de commercialisation - est une tolérance liée au fait que 9 propriétaires privés sur 10 laissent l'accès libre à leur bois. Mais comme toute tolérance, elle ne perdure que tant que chacun fait preuve de bonne volonté et de modération. »

Clémence Demay